



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

78^e séance plénière

Vendredi 19 décembre 1997, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

La séance est ouverte à 15 h 25.

Programme de travail

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'examiner les points prévus pour cet après-midi, j'informe l'Assemblée que les incidences sur le budget-programme du projet de résolution intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», figurant dans le document A/52/L.72/Rev.1, sont actuellement examinées par la Cinquième Commission.

Cela étant, l'Assemblée générale examinera d'abord les points 20 c) et 43 de l'ordre du jour, relatifs à l'Afghanistan, en vue de se prononcer sur le projet de résolution A/52/L.68, et ensuite le point 60, relatif au renforcement du système des Nations Unies, en vue d'examiner le projet de décision figurant dans le document A/52/L.71.

La séance sera ensuite suspendue jusqu'à 16 h 30, heure à laquelle le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/52/L.72/Rev.1 sera, je l'espère, disponible pour nous permettre d'examiner le point 157 de l'ordre du jour relatif à la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Points 20 et 43 de l'ordre du jour (*suite*)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

c) **Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapports du Secrétaire général (A/52/358, A/52/536, A/52/682)

Projet de résolution (A/52/L.68)

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/740)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les délégations se rappelleront qu'à sa 74^e séance plénière, le 16 décembre, l'Assemblée générale a achevé le débat sur les points 20 c) et 43 de l'ordre du jour.

Nous allons à présent examiner le projet de résolution A/52/L.68. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences du projet de résolution sur le budget-programme figure dans le document A/52/740.

Je souhaite indiquer que depuis sa présentation, les États suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Chili, République tchèque, Estonie, Fidji, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Kazakhstan, Malte, Maroc, Norvège, Paraguay, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/52/L.68, qui comprend deux parties. La partie A est intitulée «Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre», et la partie B «La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationale».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/52/L.68?

Le projet de résolution A/52/L.68 est adopté (résolution 52/211 A et B).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 20 c) de son ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 43 de son ordre du jour.

Point 60 de l'ordre du jour

Renforcement du système des Nations Unies

Projet de décision A/52/L.71

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner le point 60 de l'ordre du jour, intitulé «Renforcement du système des Nations Unies», à propos duquel l'Assemblée est saisie d'un projet de décision publié sous la cote A/52/L.71.

Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, qui va présenter le projet de décision A/52/L.71.

M. Hynes (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : C'est pour moi un honneur que de soumettre à l'examen de l'As-

semblée le projet de décision intitulé «Organisations non gouvernementales» contenu dans le document A/52/L.71.

Lorsque le Conseil économique et social a, en 1996, achevé son examen d'ensemble des arrangements relatifs au statut consultatif des organisations non gouvernementales auprès du Conseil, il a également adopté une décision et une déclaration de son président recommandant à l'Assemblée générale d'examiner la question plus large de la participation des organisations non gouvernementales dans tous les domaines d'activité des Nations Unies.

Une première série de discussions sur cette question a effectivement eu lieu pendant la cinquante et unième session de l'Assemblée sous la présidence de l'Ambassadeur du Pakistan, en sa qualité de Président du sous-groupe spécial du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies. Ce sous-groupe, à son tour, a souligné qu'il importait de progresser rapidement sur cette question, et il a donc recommandé à l'Assemblée générale de reprendre l'examen de la question à sa présente session.

C'est dans ce contexte que des discussions à ce sujet ont repris cette année sous la direction de l'Ambassadeur Kamal. Il y a eu un processus de consultations ouvertes, où la délégation canadienne a eu l'honneur de jouer un rôle de facilitateur.

Monsieur le Président, vous vous rappellerez sans doute, comme mes collègues, qu'au jour même de l'ouverture de la session, j'avais l'ambition personnelle de présider certaines réunions de l'Assemblée. Je peux vous assurer que ce n'était pas là ce que nous avions à l'esprit, mais nous avons été heureux d'apporter notre contribution. Et c'est en cette capacité, en tant que facilitateur des discussions ouvertes, que nous avons le privilège de présenter ce projet de résolution.

Comme c'est le cas pour les questions les plus importantes sur lesquelles l'Assemblée doit se prononcer, la proposition dont nous sommes saisis reflète inévitablement un compromis entre les différentes vues exprimées sur la meilleure manière de traiter cette question. De nombreuses délégations auraient préféré que l'Assemblée prenne à sa session en cours des mesures immédiates et spécifiques sur cette question, et nous comprenons que la communauté des organisations non gouvernementales s'en serait félicitée.

Force a cependant été pour chacun de reconnaître que le meilleur moyen de progresser vraiment et durablement sur cette question, ce que toutes les délégations participantes ont dit souhaiter, était de poser une solide base d'informations et d'analyses pertinentes. Il a donc été convenu de demander au Secrétaire général de préparer et de faire distribuer, pendant la présente session, un rapport sur les multiples aspects de la question de la participation des organisations non gouvernementales aux activités du système des Nations Unies, pour que l'Assemblée générale puisse l'examiner et prendre une décision

à sa cinquante-troisième session. Tel est l'objectif essentiel du projet de décision contenu dans le document A/52/L.71.

Lorsque le Secrétaire général a pris la parole devant la conférence des organisations non gouvernementales le mois dernier, il a parlé éloquemment de l'engagement des organisations non gouvernementales et de leur contribution à nos efforts communs pour faire avancer tous les objectifs de l'ONU. Il a souligné la nécessité cruciale d'élargir et d'approfondir nos liens avec les organisations non gouvernementales afin de mieux tirer parti de cet atout indispensable à l'avenir.

Nous espérons sincèrement que la réalisation de cet objectif sera facilitée par le rapport que le Secrétaire général doit préparer et par les efforts que nous nous sommes engagés à déployer cette année.

Pour terminer, je tiens à mentionner en particulier le rôle qu'ont joué le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États arabes et leurs représentants dans la réalisation des progrès reflétés dans le projet de décision, lequel représente en définitive l'aboutissement d'un document présenté par le Groupe africain. L'intérêt porté par les États de ces régions, comme de toutes les autres, à l'examen de cette question et leur attachement à la réalisation de réels progrès augurent bien de nos futurs efforts visant à renforcer la collaboration entre l'ONU et les organisations non gouvernementales de toutes les parties du monde.

Ainsi, j'ai l'honneur de recommander à l'Assemblée générale d'adopter par consensus le projet de décision dont nous sommes saisis, comme convenu lors des consultations officieuses.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de décision A/52/L.71, qui vient d'être présenté par le représentant du Canada.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous en avons ainsi terminé avec l'examen du point 60 de l'ordre du jour.

Comme convenu au début de la séance, je vais suspendre la séance jusqu'à 16 h 30 précises.

La séance, suspendue à 15 h 35, est reprise à 16 h 45.

Point 157 de l'ordre du jour (*suite*)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Rapport du Secrétaire général (A/51/950 et Add.1 à 7)

Projet de résolution A/52/L.72/Rev.1

Rapport de la Cinquième Commission (A/52/741)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Lorsqu'en septembre dernier, l'Assemblée générale a entamé l'examen du rapport du Secrétaire général intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» (A/51/950), seuls les plus grands optimistes pouvaient prédire qu'avant la fin de la principale partie de la cinquante-deuxième session, l'Assemblée serait en mesure d'arriver à une conclusion au sujet des décisions et recommandations proposées par le Secrétaire général. En disant «conclusion», je veux parler d'une décision politique permettant au Secrétaire général de mettre en oeuvre ces propositions ayant pour finalité de réformer l'Organisation pour qu'elle soit mieux outillée et plus pragmatique et puisse plus efficacement accomplir sa mission dans le monde d'aujourd'hui et au cours du prochain millénaire. Cette «conclusion» représente donc en fait un premier pas sur la voie de la transformation de l'Organisation. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, la réforme de l'Organisation n'est pas un événement isolé, mais un processus continu.

À cet égard, je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et son équipe pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de renforcer les capacités et d'améliorer l'efficacité de l'Organisation. Il n'est pas inexact de dire que les débats sur les propositions du Secrétaire général n'ont pas toujours été aisés et faciles, mais finalement la notion de réforme, dont on parle depuis plusieurs sessions de l'Assemblée générale, est devenue notre fil conducteur. Nous sommes maintenant sur le point d'adopter le second projet de résolution sur cette question et de prendre ainsi position sur toutes les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général.

La question de la réforme de l'ONU est au centre de nos débats depuis le tout début de cette session. Les débats portant d'abord sur les décisions puis sur les recommandations ont bien prouvé que les États Membres attachent une grande importance à cette question. Je pense que personne ici ne sera surpris de m'entendre dire que la période qui sépare la séance d'aujourd'hui du début de la session a été remplie au maximum de consultations approfondies auxquelles ont pris part tous les États Membres. Elles ont été conduites par moi-même et par les Amis du Président sous différentes formes, y compris en particulier lors des séances plénières officieuses et des séances informelles.

Le nombre des consultations et le fait qu'elles ont pratiquement duré jusqu'au dernier jour de la principale partie de la session prouvent également que l'Assemblée générale a examiné cette question avec beaucoup d'attention. Il s'agit en particulier des recommandations que les États Membres ont considérées comme relevant de leur domaine exclusif pour ce qui est de l'établissement du cadre général et des modalités de leur mise en oeuvre.

Le projet de résolution qui figure dans le document A/52/L.72/Rev.1 est le résultat des efforts longs, parfois complexes, mais néanmoins réellement collectifs, qui ont été déployés en vue de refléter pleinement les opinions de l'ensemble des États Membres. L'esprit d'initiative, la créativité et la détermination dont ont fait preuve les délégations pour trouver des solutions de compromis, et les approches constructives qui ont été formulées par différents groupes d'États, nous ont aidés à surmonter les divergences et parfois même la polarisation des positions qui existaient au départ et à parvenir à un accord mutuellement acceptable.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de commenter en détail le projet de résolution dont nous sommes saisis, compte tenu notamment du fait qu'avant-hier, nous avons eu un débat approfondi sur cette question lors des consultations officielles à participation non limitée de l'Assemblée générale. Les dispositions contenues dans ce projet de résolution couvrent l'ensemble des questions que le Secrétaire général a abordées dans son rapport, telles que la création du poste de vice-secrétaire général, la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale, le renforcement des activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, l'amélioration de la coopération pour le développement et l'accent mis sur les affaires humanitaires, le renforcement des structures de financement et de gestion de l'Organisation et certaines propositions d'ordre général concernant les changements à long terme. Le projet de résolution confirme le ferme appui politique que les États Membres ont apporté au programme de réformes du Secrétaire général au cours du débat général et lors de l'adoption de la précédente résolution sur les mesures à prendre, ainsi que dans plusieurs autres instances au sein de l'ONU et à l'extérieur de l'Organisation.

Le projet indique clairement que l'Assemblée générale, ainsi que ses organes subsidiaires et d'autres organes de l'ONU, devront se prononcer à l'avenir sur les propositions de réformes de l'Organisation. Cela est particulièrement important lorsqu'il s'agit de questions à propos desquelles l'on considère que des informations plus détaillées sont nécessaires. Ces questions pourraient être examinées ultérieurement, lorsque les propositions qui s'y rapportent auront été étudiées par les instances et les organes compétents auxquels elles seront renvoyées.

Comme je l'ai déjà signalé, le projet de résolution à l'examen a été élaboré à la suite de consultations larges et approfondies, avec l'intention explicite, manifestée par toutes les délégations, de parvenir à des résultats positifs. Compte tenu des débats qui ont eu lieu le 17 décembre, lors des consultations officielles à participation non limitée de l'Assemblée générale, des efforts supplémentaires ont été déployés en vue de parvenir à un consensus sur toutes les dispositions du projet de résolution. Deux modifications ont alors été apportées au texte précédent dans le document A/52/L.72/Rev.1.

Premièrement, le paragraphe 5, après le mot «Organisation», se lit maintenant comme suit :

«à prévenir les conflits et à maintenir la paix et la sécurité internationales, en pleine conformité avec les dispositions de la Charte des Nations Unies».

Deuxièmement, au paragraphe 7, la phrase «à moins que les parties concernées n'en décident autrement» remplace les mots «sans indication contraire», qui se trouvaient dans le texte original.

Ce sont les seules modifications qui ont été apportées au projet de résolution que nous avons examiné lors de la dernière séance de consultations officielles à participation non limitée de l'Assemblée générale et j'espère qu'elles faciliteront son adoption par consensus.

Ma présentation de ce projet de résolution serait incomplète si je n'évoquais pas le rôle joué par les représentants du Botswana, M. Legwaila Joseph Legwaila, et de l'Irlande, M. John Campbell, en tant qu'Amis du Président, ainsi que par leurs collaborateurs respectifs. Leur dévouement, leurs efforts inlassables et leurs remarquables résultats méritent tous nos remerciements. Je leur suis très reconnaissant de m'avoir aidé à partager la lourde tâche que représentaient les consultations sur cette question.

L'appui soutenu et la participation active des représentants de plusieurs importants groupes d'États, en particulier l'Union européenne, le Groupe des 77 et le Mouvement des pays non alignés, ont également beaucoup contribué au succès de ces travaux. Je souhaite saluer les activités qu'ont menées les Présidents de ces groupes: M. Jean-Louis Wolzfeld, du Luxembourg, M. Daudi N. Mwakawago, de la République-Unie de Tanzanie, et M. Julio Londoño-Paredes, de la Colombie.

Alors que nous approchons d'une étape importante dans les travaux de cette session, je voudrais souligner que l'adoption de deux résolutions sur la question de la réforme de l'ONU démontre concrètement que l'ONU, et en particulier son Assemblée générale, qui est son organe le plus représentatif, sont capables de s'adapter à un environnement mondial en mutation,

de trouver les réponses voulues pour relever les nouveaux défis et de procéder avec succès à une transformation profonde des activités de l'Organisation. L'adoption de ces deux résolutions enverra en outre un message ferme et positif au monde extérieur et au public, renforçant par là même le rôle de l'Organisation et sa capacité de s'acquitter efficacement des fonctions énoncées dans la Charte.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : le 12 novembre 1997, l'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution dans laquelle elle s'est félicitée des éléments du train de réformes que j'ai proposées et qui relèvent de ma compétence en tant que Secrétaire général. Aujourd'hui, l'Assemblée va adopter un deuxième projet de résolution en vue, cette fois-ci, d'entériner mes propositions de réformes concernant certains éléments qui relèvent de la compétence des États Membres. Ensemble, nous avons fait de grands pas pour amorcer le processus de revitalisation qui — nous en convenons tous — est nécessaire si nous voulons que l'ONU prospère au XXIe siècle. Ensemble, nous faisons de cette Assemblée l'Assemblée de la réforme.

L'adoption de ce projet de résolution permettra de créer un poste de vice-secrétaire général qui, à mon sens, est indispensable pour la nouvelle structure de direction et de gestion du Secrétariat. Après avoir consulté les États Membres, je vais donc immédiatement procéder à la nomination d'une vice-secrétaire générale qui, je l'espère vivement, sera parmi nous au début de l'année prochaine.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le projet de résolution contient des dispositions qui permettront d'améliorer la capacité de l'Organisation de prévenir des menaces éventuelles à la paix et la sécurité internationales, dans le but d'appuyer les efforts que mènent le Conseil de sécurité et le Secrétaire général pour prévenir les conflits. Ce projet entérine en outre des mesures destinées à renforcer la capacité de déploiement rapide de l'Organisation.

Par ce projet de résolution, l'Assemblée générale accepte la proposition tendant à créer un dividende pour le développement qui sera alimenté à l'aide des économies réalisées grâce à une réduction des dépenses d'administration, réaffirmant ainsi notre attachement collectif à l'objectif vital d'efficacité et le rang de priorité que nous accordons au développement économique et social.

En adoptant ce projet de résolution, l'Assemblée générale exprimera sa volonté de rationaliser les mécanismes intergouvernementaux de l'ONU, y compris l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et certains organes subsidiaires. Il en va de même pour les organisations régionales.

Enfin, le projet de résolution autorise des améliorations décisives dans divers domaines importants de nos activités, y compris dans les domaines du désarmement, de la coopération pour le développement et des affaires humanitaires.

Nous pouvons à bon droit être très fiers de ces réalisations. Elles prouvent bien la capacité de l'Organisation des Nations Unies à se réformer, les réformes étant en l'occurrence des mesures fondamentales visant à renforcer l'Organisation et à augmenter son efficacité. En outre, le processus qui a abouti à l'adoption de deux résolutions sur la réforme incarne l'Assemblée générale dans ce qu'elle a de mieux : elle est novatrice, pragmatique et a à coeur les intérêts supérieurs de l'Organisation des Nations Unies.

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour avoir conduit ces travaux d'une main juste mais ferme vers ces réalisations. Je souhaite également exprimer notre reconnaissance collective à vos deux amis, les remarquables Représentants permanents du Botswana et de l'Irlande, dont les talents diplomatiques et l'efficacité ont permis d'aboutir à la résolution de consensus d'aujourd'hui.

Je voudrais également remercier mes propres collaborateurs, qui m'ont aidé pendant tout le processus, du lancement et de la coordination des efforts de réforme à l'élaboration de mon rapport et à la présentation des mesures et des propositions à l'Assemblée. Avant tout, je suis reconnaissant à M. Maurice Strong, le Coordonnateur exécutif pour la réforme, homme dont chacun admire l'énergie, la créativité et le dévouement à l'Organisation que nous servons tous. Je suis également reconnaissant à M. Joseph Connor, Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, qui a travaillé sans relâche pour trouver de nouvelles mesures d'efficacité administrative et d'autres améliorations dans le domaine de la gestion. Sans leurs efforts et ceux de l'ensemble de notre équipe, nous n'aurions pas pu parvenir au stade actuel.

Faute de temps, l'Assemblée n'a pas été en mesure d'examiner de manière détaillée les mesures à plus long terme figurant dans mon rapport sur la réforme. J'attends avec intérêt de présenter des propositions plus détaillées avant la fin mars, comme me l'a demandé l'Assemblée.

Je vous présenterai les grandes lignes d'un système de budgétisation fondé sur les résultats ainsi que des illustrations de la manière dont ce système fonctionnerait dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies. Comme l'ont découvert les parlements de la Nouvelle-Zélande et de Singapour, ce système de budgétisation accroît la capacité des parlements d'obliger les entités administratives à rendre des comptes, tout en encourageant l'efficacité de l'administration et en améliorant la cohérence et la souplesse. Des résultats plus efficaces sont obtenus, et en général à moindres frais.

De même, toute organisation, publique ou privée, doit mettre en place un processus rationnel pour mettre à jour régulièrement ses travaux. L'idée des clauses d'extinction vise à limiter les mandats dans le temps, leur reconduction devant appeler une décision expresse de l'Assemblée générale. Comme l'Assemblée l'a demandé, je proposerai des mesures concrètes à cet effet.

L'Assemblée du millénaire revêtra à mon avis la plus haute importance. Au seuil du nouveau siècle et du nouveau millénaire, nous devons faire pour l'Organisation ce qui n'a pas été réalisé depuis la Conférence qui l'a fondée à San Francisco : nous devons articuler clairement une vision moderne et convaincante de l'Organisation des Nations Unies qui renforce sa place dans le système des organisations internationales et son rôle au sein de l'ensemble de la communauté internationale.

À mon avis, l'Assemblée du millénaire devrait examiner et réévaluer ce que l'ONU s'est efforcée de réaliser ainsi que les moyens utilisés pour y parvenir en essayant de faire coïncider davantage les réalisations et les aspirations. Elle devrait identifier les perspectives prometteuses ainsi que les déficiences les plus marquantes. Elle devrait réexaminer si la fragmentation, inspirée de raisons juridiques, de l'ensemble de la famille des Nations Unies continue de se justifier. Et elle devrait définir des directives et des orientations précises pour l'avenir de l'ONU.

L'Assemblée m'a entendu dire auparavant que la réforme n'était pas un événement isolé mais un élément d'un processus continu. Aujourd'hui, nous vivons un événement extrêmement important, c'est certain, mais le processus doit se poursuivre. Et, pour quelles raisons doit-il se poursuivre? Parce que pour nous, une réforme n'est pas une fin en soi. Nous entreprenons cette réforme pour qu'une Organisation des Nations Unies plus énergique et plus efficace puisse apporter aux États Membres, et en définitive à tous les hommes, femmes et enfants du monde entier une contribution qui soit à la hauteur de notre mission historique. La Charte, comme c'est souvent le cas, l'exprime le mieux possible : il s'agit de maintenir la paix et la sécurité internationales, de coopérer pour réaliser le progrès économique et social et de développer et d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le XXe siècle a connu des explosions de barbarie jamais connues auparavant. Mais il a également fait naître une plus grande solidarité entre les hommes qui se développera à l'avenir. L'Organisation des Nations Unies incarne cet espoir. Il nous faut nourrir cette expression unique et précieuse de ce qui nous unit et, en donnant corps à leur vœu initial, les nations du monde seront encore plus unies que par le passé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de cette déclaration fort encourageante.

Je donne la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration au titre de ce point de l'ordre du jour.

Je donne la parole au représentant du Botswana.

M. Legwaila (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : Le 16 juillet 1997, six mois seulement après avoir pris ses fonctions et dans une démonstration de son dynamisme magistère, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale un imposant programme de réformes de l'Organisation dans un rapport intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Ce rapport a été accueilli avec un vif intérêt et beaucoup d'enthousiasme par les dirigeants mondiaux au cours du débat général à cette session de l'Assemblée générale. Dans une grande mesure, ils ont souscrit au programme de réformes du Secrétaire général et ont engagé leurs pays à participer activement au processus de réforme. Ils ont reconnu qu'il était de la responsabilité des États Membres de réformer l'Organisation des Nations Unies. Mais je dois avouer que seuls quelques-uns d'entre nous, ici à l'Organisation, pensaient que l'Assemblée générale serait, au stade actuel, en mesure d'adopter le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le projet de résolution marque le début d'une nouvelle ère pour l'ONU. Il est sans précédent dans la mesure où il a pour but d'instituer les plus vastes et les plus profondes réformes jamais adoptées par cette Assemblée. Il prévoit, entre autres, un remaniement des activités humanitaires de l'ONU. Un poste de vice-secrétaire général sera créé pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies. Le projet de résolution prévoit également l'ouverture, en avril prochain, de discussions sérieuses sur des questions essentielles, lorsque le Secrétaire général aura présenté des propositions plus détaillées. Ce projet de résolution apportera des changements et aura des répercussions importantes sur l'ONU et le prochain millénaire.

Ayant eu l'honneur d'agir à titre de facilitateur lors de la rédaction de ce projet de résolution, je puis confirmer que toutes les délégations, sans exception, ont été consultées soit par les facilitateurs eux-mêmes, soit par les dirigeants des groupes qui ont négocié avec ces derniers et qu'elles ont fait montre d'une grande souplesse dans leur position. Nous ne pouvons toutefois pas nous attendre que ce projet de résolution fournisse toutes les réponses ou satisfasse toutes les préférences. Il aurait été téméraire et peu réaliste de prétendre qu'il répondrait à toutes les attentes. Toutefois, je suis convaincu que les réformes que nous préconisons dans le cadre de ce projet de résolution contribueront grandement à rétablir la confiance internationale dans l'Organisation des Nations Unies et à rehausser son image.

Le projet de résolution ne prévoit pas de décisions définitives sur certaines des recommandations les plus controversées et les plus complexes du rapport du Secrétaire général, mais elles n'ont pas été oubliées. Elles ont été renvoyées aux organes

appropriés pour des consultations ultérieures et certaines seront examinées par cet organe au début de l'année prochaine après que le Secrétaire général aura fourni les éclaircissements supplémentaires demandés par les États Membres. Et pour assurer que le report d'une décision sur ces recommandations ne soit pas mal compris ou mal interprété, le texte prévoit un calendrier spécifique pour ce qui est des mesures à prendre à cet égard.

Au cours de l'élaboration de ce projet de résolution, il est apparu clairement qu'il existe un grave problème de méfiance entre le Nord et le Sud. De ce fait, il a été très difficile pour l'Assemblée d'adopter une approche unifiée à l'égard des réformes. On peut déceler un sentiment de frustration parmi les pays en développement en raison de ce qu'ils considèrent comme des attentes non satisfaites. Plusieurs pays en développement, à tort ou à raison, ont tendance à éprouver une certaine méfiance à l'égard de la réforme de l'ONU. Ils voient cette réforme de l'Organisation comme une tentative de réduire les activités en faveur du développement économique et social que, pour des raisons très évidentes, ils considèrent comme la fonction la plus importante de l'ONU. Il s'agit donc d'un problème grave qui mérite de retenir d'urgence l'attention. Pour que le processus de réforme soit un succès, il faut que tous les États Membres se sentent directement intéressés. Un esprit de partenariat et de coopération doit exister entre nous tous, et j'espère sincèrement que l'adoption par consensus de ce projet de résolution pourra faire naître la confiance. Des frustrations causées par des attentes non satisfaites ne devraient pas nous faire perdre de vue que l'ONU nous appartient à tous. Il est de l'intérêt de toutes les nations de participer à la réforme de l'Organisation pour qu'elle fonctionne mieux et puisse mieux satisfaire les besoins de tous les peuples du monde.

Pour récapituler, les facilitateurs n'auraient pas pu accomplir cette tâche énorme sans le plein appui et le soutien de toutes les délégations. Je souhaite donc saisir cette occasion pour remercier sincèrement toutes les délégations pour leur coopération et leur compréhension. Je souhaite rendre un hommage particulier au Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie, l'Ambassadeur Mwakawago, en sa qualité de Président du Groupe des 77, au Président du Mouvement des pays non alignés, l'Ambassadeur Londoño-Paredes, de la Colombie, à l'Ambassadeur Wolzfeld, représentant la présidence de l'Union européenne, et à tous ceux qui ont passé des nuits sans sommeil et des journées extrêmement chargées avec les facilitateurs pour tenter de dégager le sens de tous les points de vue et opinions exprimés par les États Membres. Je souhaite également rendre un hommage bien mérité à mon cofacilitateur, l'Ambassadeur Campbell, de l'Irlande, non seulement pour sa patience et ses qualités de négociateur et sa compréhension des difficultés d'autrui, mais aussi — et c'est très important — pour son très généreux apport de whisky irlandais tout au long de nos séances de négociations, ce qui a aiguisé nos esprits alors que

nous devons faire face à une avalanche interminable d'amendements de nos nombreux amis du Groupe des 77. L'Ambassadeur Mwakawago, qui est la sobriété même, mérite un prix pour avoir survécu aux nombreuses allées et venues entre les facilitateurs et le Groupe des 77.

À vous, Monsieur le Secrétaire général, nous adressons toutes nos félicitations pour votre attachement indéfectible au renouveau de l'Organisation à laquelle vous êtes intimement associé depuis si longtemps. Mais tous en applaudissant le dynamisme de votre direction dans cette lutte qui nous a permis d'arriver à cette étape satisfaisante du processus de réforme, nous nous hâtons de vous rappeler ce que vous nous avez déjà dit à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois : «La réforme n'est pas un événement ponctuel, mais un processus continu». Nous continuerons de compter sur votre direction au moment où nous nous lançons dans l'étape suivante du processus de transformation de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, et dans le cas présent ce n'est certainement pas la moindre chose, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre brillante direction tout au long de ce processus et de la confiance que vous nous avez démontrée, à moi-même et à mon collègue irlandais, pour nous avoir nommé organisateurs de ce processus, dont nous voyons cet après-midi l'aboutissement heureux.

M. Campbell (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : On m'a dit que je devrais faire cette déclaration de la tribune, et puisque je suis docile et aussi parce que je suis assis très près de la tribune —

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Mais cela ne devrait pas être interprété par l'Ambassadeur du Botswana comme s'il devait venir à la tribune pour répéter sa déclaration. Je vous prie de continuer, Monsieur l'Ambassadeur.

M. Campbell (Irlande) (*interprétation de l'anglais*) : Je serai bref. Le projet de résolution que l'Assemblée générale examine actuellement marque une étape importante dans notre travail collectif en faveur d'une réforme de l'Organisation des Nations Unies.

En septembre, les chefs de délégation, en accueillant les propositions de réforme du Secrétaire général, ont souligné l'importance politique de rendre l'Organisation plus adaptée à relever les défis du prochain siècle. Le projet de résolution de consensus de ce jour, et la résolution adoptée il y a un mois, encouragent à penser que l'Organisation est fermement engagée dans cette voie.

Nous avons traité de façon différente tous les aspects des propositions du Secrétaire général, notamment la création du poste de vice-secrétaire général et la création d'un compte pour

le développement dans le budget-programme de l'exercice biennal de 1998-1999.

Nous nous sommes fixé une charge de travail importante pour les mois à venir, mais nous souhaitons adapter les Nations Unies pour servir, comme l'a dit lui-même le Secrétaire général dans son rapport «les pauvres, les affamés, les malades et les opprimés». À cet égard, nous ne serons jamais trop ambitieux. Il y a d'autres questions cruciales auxquelles nous devons d'urgence trouver des solutions pour qu'un poison ne se répande pas dans le système.

Je rends hommage au Secrétaire général pour tout ce qu'il a fait, grâce à ses propositions, afin de faire progresser le processus de réforme de l'ONU. Je pense que, depuis le début de la présente session de l'Assemblée générale, toutes les délégations ont manifesté une volonté très claire de répondre favorablement à ces propositions et cela malgré certaines divergences de vues. L'Assemblée manifestera, j'en suis certain, encore une fois cette volonté et confirmera ainsi le respect et la confiance que toutes les délégations portent au Secrétaire général.

L'Irlande a toujours prôné sans réserve une réforme de l'Organisation et, d'emblée, a offert tout son appui au programme de réformes présenté par le Secrétaire général. L'adoption de ce projet de résolution marquera le succès de l'étape actuelle de nos travaux.

Monsieur le Président, j'ai été particulièrement honoré que vous m'avez invité à participer, avec l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, à titre d'ami du Président, à l'élaboration de cette résolution. J'ai eu la chance d'avoir un ami avec autant d'expérience et d'autorité.

Nous avons tenu trois sessions officieuses informelles qui nous ont permis de recueillir les points de vue et d'utiles suggestions de rédaction de plusieurs délégations. Nous avons mené de larges consultations du début à la fin du processus. Je tiens particulièrement à remercier les représentants de la Tanzanie, de la Colombie et du Luxembourg, qui se sont exprimés au nom de groupes d'États plus vastes. Nous n'aurions pas pu réaliser les progrès que nous avons accomplis sans leur coopération ni sans celle de nombreuses délégations. Je rends hommage à la volonté dont ont fait preuve toutes les délégations en collaborant avec nous dans notre tentative de rapprochement des positions. Nous exprimons également nos remerciements à Maurice Strong, Coordonnateur exécutif de la réforme de l'ONU, et à son équipe pour leurs conseils et leur aide tout au long du processus.

De façon traditionnelle, vous avez, Monsieur le Président, créé — si tel est le terme — un suspense lors des dernières étapes qui ont précédé l'accord d'aujourd'hui. Je voudrais rendre

hommage à vos efforts inlassables en faveur de la conclusion de cet accord et vous exprimer mon admiration pour la détermination et l'engagement avec lesquels vous avez mené à bien cette étape de nos travaux sur la réforme.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/52/L.72/Rev.1. Le rapport de la Cinquième Commission sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution figure dans le document A/52/741, qui vient d'être distribué dans la salle de l'Assemblée générale. Je félicite le Président de la Cinquième Commission et la Commission elle-même de la présentation très opportune des incidences financières de cet important document.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration pour expliquer leur vote avant le vote.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : Quand le Secrétaire général a publié le document A/51/950, intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», le 14 juillet 1997, il y a à peine cinq mois, il paraissait impossible que l'Assemblée générale puisse adopter cet après-midi des décisions d'une telle portée.

Nous sommes réunis aujourd'hui grâce à l'initiative, aux efforts constants et à la communication ouverte du Secrétaire général avec les États Membres, aidé en permanence par son personnel, et grâce à la capacité de bâtir un consensus dont a fait preuve le Président de l'Assemblée générale. Il faut également reconnaître le travail ardu accompli par les Ambassadeurs du Brésil et de la Norvège, au début, puis du Botswana et de l'Irlande.

La nécessité impérieuse d'envoyer un message politique positif n'a jamais cessé d'être soulignée. Néanmoins, nous avons consacré très peu de temps à définir le message à transmettre ou à déterminer qui en serait le destinataire. Nous allons maintenant adopter ce projet de résolution de caractère général sans vote, mais l'on ne peut pas dire qu'il s'agit vraiment d'un texte de consensus.

Il ne l'est pas, tout d'abord, de par sa substance. Le long et délicat processus de négociation, qui pour l'essentiel se poursuit encore sans qu'il soit possible d'en prévoir les résultats, a été réduit à quelques lignes, généralement ambiguës. Nous savons tous ce que coûte l'ambiguïté en cette époque unipolaire, surtout quand il s'agit souvent d'ambiguïtés tout à fait délibérées.

La délégation cubaine se doit de préciser qu'elle s'abstiendra de demander un vote sur ce projet de résolution uniquement pour préserver l'harmonie au sein de l'Assemblée générale, surtout du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77 et de la Chine. Cette version du texte ne reflète pas les positions et les propositions qui ont été présentées de façon précise, opportune et répétée par le Comité conjoint de coordination, et elle ne le fait même pas dans la logique d'un processus de négociation dans lequel chacun fait des concessions en vue du consensus; elle représente plutôt le résultat de l'absence de souplesse et de réelles négociations.

La délégation de la République de Cuba se voit donc tenue d'exprimer des réserves sur les paragraphes 5, 6, 7, 8, 25, 26 et 27.

Le projet contient des éléments discutables. Il n'existe pas de mécanisme permanent ni institutionnel de fourniture d'informations par les États Membres, et il serait incongru de prétendre améliorer quelque chose qui ne se pratique que de façon facultative et discrétionnaire sans s'entendre au préalable sur ses bases et principes directeurs.

La prévention des conflits pourrait peut-être être considérée comme un des nombreux éléments qu'englobe le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais si l'on prétend établir une liste de ces éléments, il faudrait y ajouter d'autres qui affectent la paix et la sécurité internationales et les relations de respect et de coopération entre les États, comme l'application de mesures unilatérales de coercition politique, économique et financière et l'imposition arbitraire et indéfinie par le Conseil de sécurité de sanctions qui ne prennent pas en compte les limites humanitaires. Il n'existe pas non plus de concept convenu de prévention des conflits. Il aurait fallu aussi inclure également dans ce projet de résolution une référence expresse aux directives opérationnelles et aux concepts convenus par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Ce texte ne contient pas de référence claire au principe du consentement du gouvernement hôte concerné par une opération de maintien de la paix pour ce qui est de l'application provisoire des accords types. Ma délégation interprète l'amendement apporté récemment au paragraphe 7 comme une réaffirmation du principe du consentement.

La notion de budgétisation axée sur les résultats est tout à fait nouvelle et n'est ni comprise ni acceptée par les États Membres.

Les paragraphes relatifs aux recommandations formulées par le Secrétaire général et au vaste concept des défis futurs de l'Organisation s'écartent de la proposition du Secrétaire général, qui en aucun moment n'a conseillé d'établir de prétendues priorités en matière de manifestations et de conférences interna-

tionales, même au début du processus de préparation, et dont on ne saurait préjuger la négociation. Il existe également d'autres libellés controversés, vagues et discutables sur d'autres questions que nous n'analyserons pas maintenant, faute de temps.

La délégation cubaine a toujours oeuvré en faveur du consensus et elle a prouvé dans les faits, sans renoncer à ses positions de principe, qu'elle n'est pas guidée par des intérêts nationaux égoïstes et qu'elle n'use pas de tactiques politiques louches.

Nous avons donc été alarmés par la façon dont ont été enfreintes les pratiques et procédures reconnues dans ce processus supersonique. Sous le prétexte de rechercher le consensus, on a brûlé des étapes et exercé des pressions, ce qui est d'autant plus grave lorsque les questions faisant l'objet de ce projet de résolution relèvent uniquement et complètement de la compétence de l'Assemblée générale.

Les négociations menées par le biais de représentants de groupes d'États ne sauraient occulter ou supplanter les positions nationales des États Membres, qui sont souverains et égaux.

Les négociations officieuses, démocratiques, transparentes, universelles, ouvertes et publiquement annoncées qui se tiennent ici, au Siège, avec les services techniques appropriés ne peuvent pas être remplacées par d'autres types de négociations qui, étant dépourvues de ces attributs, ne peuvent être considérées au mieux que comme des solutions complémentaires.

Le texte que nous sommes sur le point d'adopter sans vote n'a tout simplement pas été suffisamment négocié et les consultations officieuses agitées qui se sont déroulées dans la salle de conférence 4 avec un préavis de seulement deux heures ont été considérées par certaines délégations comme un simple échange de vues et non pas comme une négociation sur un texte qui était censé être clos.

Au contraire, une des grandes commissions a dû reprendre ses travaux après avoir voté à six reprises sur une résolution qui avait toujours fait l'objet d'un consensus et qui n'avait reçu qu'un seul vote contre et aucune abstention, afin de prendre en compte une opinion fantaisiste au nom d'un soi-disant consensus qui, en réalité, équivalait à un veto. Il est particulièrement étrange qu'on ait tenté de présenter ceux d'entre nous qui ont fait trop de concessions et ont subi trop de pressions comme ceux qui font obstacle au consensus. Nous nous félicitons toutefois que les consultations se soient finalement poursuivies et que certaines propositions valables aient été acceptées, ce qui démontre une fois de plus que des négociations menées dans le respect mutuel sont utiles et peuvent être fructueuses.

Enfin, quel sera le message politique que nous transmettrons? Comment sera-t-il interprété? Et comment y répondra-t-on?

Notre message est que nous sommes seulement disposés à accepter une réforme qui rendra l'ONU plus démocratique, qui rétablira dans ses pratiques les principes de la Charte souvent enfreints ou réinterprétés, qui consacrera l'égalité souveraine des États, qui abolira l'exercice antidémocratique et anachronique du veto, qui démocratisera le Conseil de sécurité en le mettant au service de tous les États Membres, qui rétablira les pouvoirs actuellement usurpés ou entamés de l'Assemblée générale, qui ne confondra pas le pouvoir impérial du veto et le consensus écrasant des États membres. Une réforme qui fera du développement, qui est un droit essentiel de l'être humain, sa priorité, qui encouragera l'universalité, l'interdépendance et la non-sélectivité du plein exercice de tous les droits des hommes et des femmes et nous affranchira de leur manipulation à des fins politiques, qui remédiera aux problèmes financiers de l'ONU grâce à un versement ponctuel, intégral et inconditionnel des contributions des États Membres, tout en établissant une distinction entre les conditions politiques imposées par le principal débiteur et ceux qui ne peuvent s'acquitter de leurs obligations financières car ils doivent avant tout se nourrir.

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Je prends la parole au nom de la délégation de la République islamique d'Iran pour m'associer au consensus sur le projet de résolution A/52/L.72/Rev.1, qui a trait aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» [A/51/950].

Tout d'abord, je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Secrétaire général des efforts inlassables et précieux qu'il a déployés en vue de réformer l'Organisation, ainsi que de ses observations avisées et fort utiles. Je tiens à l'assurer de notre pleine coopération à mesure que nous poursuivrons nos travaux sur la réforme.

Nous apprécions également les efforts acharnés qu'ont déployés le Président ainsi que les deux facilitateurs.

Nous avons remarquablement progressé, après avoir consacré beaucoup d'énergie et d'efforts, lors de plusieurs réunions et à différentes étapes, pour arriver à un texte qui, pour être franc, est au mieux un texte de compromis. Je me permettrai donc de dire qu'il est loin de répondre à nos attentes en ce qui concerne certaines recommandations.

Étant donné que nous avons présenté nos vues sur divers éléments à l'examen au cours des consultations officielles à participation non limitée, je ne vais pas, à ce stade, m'étendre

sur ces détails. Néanmoins, j'estime nécessaire de mentionner certains domaines, ne serait-ce que brièvement.

Toutes les sections du projet de résolution sont importantes et touchent à des problèmes délicats, mais la section C, qui porte sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, revêt une importance et un intérêt particuliers pour l'ensemble de la communauté internationale, y compris pour mon pays. Dans ce contexte, j'aimerais signaler que les principes d'égalité souveraine, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique de tous les États doivent être pleinement respectés et honorés lors de la mise en oeuvre de ce projet de résolution.

Cela étant, et en vue de la poursuite de nos efforts conjoints pour mettre en oeuvre ce projet de résolution, nous souhaitons que les méthodes de travail appliquées soient pleinement transparentes et plus participatives pour faire en sorte que l'ensemble des Membres de l'Organisation puissent apporter leur concours actif. Comme cela a été proposé par diverses délégations, y compris la mienne, lors des premières étapes des consultations officielles, il serait aussi approprié que souhaitable de créer des groupes de travail à composition non limitée en vue de l'examen futur de certains points tout au long du processus de réforme en cours.

Je terminerai ma brève allocution sur cette note.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe souhaite exprimer sa satisfaction de voir que l'Assemblée générale a pu mener à bonne fin cette étape importante de l'examen du rapport du Secrétaire général intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Nous estimons que ce projet de résolution d'ensemble sur les recommandations de réformes du Secrétaire général viendra compléter de manière harmonieuse la résolution 52/12. Ces deux résolutions tracent l'orientation à suivre pour la mise en oeuvre future du programme de restructuration de l'ONU.

Nous confirmons notre évaluation généralement positive des travaux accomplis et nous rendons hommage à ceux qui les ont inspirés et organisés, à savoir, le Secrétaire général et son équipe, le Président de l'Assemblée générale, ses collègues et ses amis : les Représentants permanents du Botswana et de l'Irlande. Nous prenons note du rôle qu'ont joué les présidents des divers groupes et toutes les délégations, sans exception, pour nous permettre d'aboutir à un consensus.

Notre délégation a activement participé à l'examen de toutes les propositions de réforme du Secrétaire général. Nous sommes pleinement conscients du fait que le projet de résolution dont nous sommes saisis n'est pas l'ébauche abstraite d'une réforme parfaite, mais plutôt le produit d'un compromis des efforts collectifs des États Membres.

Naturellement, il est pratiquement impossible de tenir compte dans ce texte de tous les souhaits et de tous les intérêts des diverses délégations. Un accord final n'a pas été atteint sur toutes les recommandations, dont certaines ont été référées pour examen supplémentaire aux organes pertinents des Nations Unies.

Il est donc naturel pour la délégation russe de continuer à maintenir une position particulière sur plusieurs questions. Nous estimons, entre autres, que la procédure pour la nomination du premier vice-secrétaire général, si ce poste est effectivement créé, devrait être ouverte et démocratique. Comme auparavant, nous n'appuyons pas la notion de modification du caractère volontaire du rassemblement des ressources de base des fonds et programmes de l'ONU, de la création d'un fonds d'avances remboursables, ou du non-remboursement aux États Membres du solde non dépensé du budget ordinaire. Nous nous sommes associés au consensus à la condition que ces recommandations, entre autres, soient soumises à un nouvel examen, à la suite duquel le Secrétaire général formulerait de nouvelles recommandations spécifiques.

Nous sommes également convaincus qu'il n'est pas nécessaire de soulever la question d'un remaniement général de la Commission de la fonction publique internationale. L'Assemblée générale, entre autres, a décidé d'instituer un compte pour le développement au titre du budget-programme de 1998-1999, et nous estimons que cette décision importante est la manifestation du consensus en faveur de l'accroissement des ressources mises à la disposition de l'Organisation en cette période d'une importance critique. Cependant, notre délégation, comme beaucoup d'autres, reste sur l'impression qu'on n'a pas assez élaboré sur les modalités juridiques du fonctionnement de ce compte dans le cadre des mécanismes et règlements financiers de l'ONU.

Pour ce qui est des initiatives à long terme du Secrétaire général qui, en dernière analyse, peuvent conduire à revoir certaines dispositions de la Charte des Nations Unies, toutes les délégations, à notre avis, conviennent que celles-ci nécessiteraient une analyse scrupuleuse et en profondeur, tenant pleinement compte des points de vue des États Membres. Cela s'applique particulièrement à l'idée d'une nouvelle sphère de responsabilité pour le Conseil de tutelle.

L'affirmation du Secrétaire général à l'effet que la réforme n'est pas un événement mais bien un processus continu est déjà devenu un aphorisme. Il est clair que le thème de la réforme sera repris pendant la session actuelle ainsi que pendant les sessions ultérieures de l'Assemblée générale. Nous espérons sincèrement que le processus de renouveau et de restructuration en profondeur de l'Organisation se déroulera dans une étroite coopération entre le Secrétaire général et les États Membres, et qu'il permettra de nouveaux résultats concrets en matière de

renforcement et d'amélioration de l'efficacité de l'ONU et de son système en tant que principal rempart des relations internationales contemporaines.

Je vous félicite encore une fois, Monsieur le Président, ainsi que le Secrétaire général et tous ceux qui vous ont aidé à obtenir ces résultats fructueux.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre la dernière explication de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/52/L.72/Rev.1, intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes».

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/52/L.72/Rev.1 sans vote?

Le projet de résolution est adopté (résolution 52/12 B).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur vote. Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation des États-Unis s'associe à ses collègues dans un accord de consensus sur le texte «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes», qui représente la mesure la plus énergique et la plus décisive prise par l'ONU jusqu'à maintenant la réforme de l'Organisation.

Forts de plusieurs années d'initiatives de réformes, des propositions de réforme du Secrétaire général Annan et d'un débat vigoureux des dirigeants du monde en septembre, nous transformons aujourd'hui les paroles en actions, les idées en décisions et, finalement, les problèmes en solutions.

Le consensus d'aujourd'hui n'est pas un produit fini. C'est simplement le début d'un périple difficile. Il trace cependant la voie à la gestion pratique, stratégique de cette Organisation, qui lui assurera un avenir plus lumineux. L'«Assemblée de la réforme» se poursuivra en 1998, et nous devons préserver l'élan accumulé parmi les États Membres.

Les États Membres savent que l'Organisation a besoin d'être réformée. Sa conception, ses règlements et ses procédures ont difficilement pu s'adapter aux problèmes mondiaux et transnationaux encore inédits, tels que le terrorisme, l'environnement, les stupéfiants, les rivalités internes, les conflits ethniques et les réfugiés. La réforme est devenue le concept nécessaire pour rendre les Nations Unies plus efficaces, plus

efficaces et mieux en mesure de faire face aux menaces et aux occasions fortuites qui se présenteront sur sa route au siècle prochain.

Une organisation à la hauteur de cet objectif ambitieux est un défi à définir et un plus grand défi encore à gérer. Pourtant, en moins d'une année en poste, le Secrétaire général a utilisé sa plume d'administrateur en chef avec autorité. Nous avons souscrit par consensus le mois dernier aux mesures de réforme qu'il avait exposées en juillet dans «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». Un tout premier cabinet et un groupe de gestion stratégique comptent parmi ses innovations, de pair avec les fusions de départements et les projets actuels d'économies générales. Entre autres, ces mesures ont permis à l'ONU de subsister sous son plafond budgétaire pendant cet exercice biennal.

Mais une organisation stimulante a surtout besoin que ses États Membres fassent usage de leur autorité avec encore plus de vigueur. Ensemble, nous devons gérer stratégiquement cette Organisation avec un engagement pour le moins égal à celui que nous consacrons à la poursuite de nos intérêts politiques communs. La résolution adoptée aujourd'hui sur les recommandations de réforme du Secrétaire général est un témoignage de ce nouvel engagement. Elle a été conçue pour coopérer avec le Secrétaire général, en suivant point par point son train de réformes. Aucun élément n'a été négligé par les délégations des États Membres.

L'une des mesures clefs d'aujourd'hui est la création d'un poste de vice-secrétaire général, attendu depuis longtemps. C'est un élément critique de l'initiative plus large de réorganisation de l'Organisation et d'amélioration d'une culture de responsabilité, d'efficacité et d'efficience, y compris les activités de développement durable. Nous espérons que l'existence de ce poste permettra au Secrétaire général d'utiliser plus efficacement ses bons offices au nom du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Sur des points connexes, la résolution demande des mesures pour renforcer la capacité de déploiement rapide des Nations Unies dans le domaine des opérations de maintien de la paix et permettre des accords plus rapides sur le statut des forces entre l'ONU et les gouvernements hôtes. Et comme mesure incitative à l'efficacité, il demande la redirection des économies administratives vers des programmes d'assistance directe au monde en développement.

Les recommandations du Secrétaire général demandent aux délégations de passer à un système de budgétisation fondée sur les résultats — c'est-à-dire la responsabilité de la performance par la création de mesures de performance — et comprennent des clauses-couperet sur les programmes des Nations Unies — c'est-à-dire un examen périodique de l'efficacité des

programmes pour déterminer l'usage le plus approprié des ressources de programmes — et autres. Pour sa part, le Secrétaire général s'est engagé à redoubler de réceptivité et à fournir davantage d'informations avant la fin du mois de mars. Dans le passé, de telles mesures auraient été planifiées de façon systématique pour un avenir éloigné. Il est temps d'aller de l'avant aussi rapidement que possible jusqu'à la fin de cette session, comme le prévoit la résolution.

Monsieur le Président, votre prévoyance et votre leadership se sont avérés précieux pendant ces négociations, et nous vous en sommes profondément reconnaissants. Nos collègues les Représentants permanents du Botswana, l'Ambassadeur - Legwaila Joseph Legwaila, et de l'Irlande, l'Ambassadeur John Campbell, n'ont épargné aucun effort, en qualité d'«Amis du Président» en prenant la responsabilité des consultations pendant ces nombreuses semaines. Nous leur transmettons nos remerciements et l'expression de notre admiration, ainsi qu'à notre Ambassadeur pour la réforme, Richard Sklar.

Nous remercions également les collaborateurs du Secrétaire général pour leurs conseils fort utiles qui ont été si précieux tout au long des délibérations. Nous exprimons tout particulièrement notre gratitude à tous nos collègues pour leur initiative, leur créativité et leur persévérance, qui seules ont permis d'aboutir au consensus d'aujourd'hui.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général, la réforme est un processus continu et non un événement ponctuel. Et aujourd'hui, ce processus commence. Ainsi, notre but à tous, celui d'une ONU plus efficace et plus efficiente, devient plus réalisable.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, faire certains brefs commentaires au sujet de l'adoption de la résolution 52/12 B au titre du point 157 de l'ordre du jour, «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions». Monsieur le Président, je souhaite d'abord dire combien nous apprécions votre talent diplomatique, votre direction et votre sens de l'humour dans la conduite des négociations sur les propositions du Secrétaire général concernant la réforme de l'ONU.

Nous avons progressé depuis le début des délibérations sur cet important point de l'ordre du jour au début de cette année. Nous savons que le premier volet a été lancé par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, en mars. Il y avait au début une atmosphère d'incertitude et d'hésitation sur le commencement d'un examen sérieux du rapport du Secrétaire général, intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes». L'on a préféré attendre les interventions de nos dirigeants au débat général avant de commencer des négociations sérieuses sur la réforme. Les signes de soutien de nos dirigeants et la position des ministres du Groupe des 77 ont

fourni une solide base de discussion des propositions de réforme du Secrétaire général. Les déclarations ministérielles du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés ont clairement soutenu les efforts du Secrétaire général et demandé une étude approfondie de ses propositions de réforme.

La déclaration ministérielle a fermement appuyé la déclaration de principes sur la réforme des Nations Unies adoptée à la vingt-deuxième réunion des présidents et coordinateurs des chapitres du Groupe des 77, tenue à Genève en juillet 1997. Ces principes soulignent, entre autres, que le processus de réforme doit renforcer la capacité de l'ONU d'assumer son rôle et ses fonctions en matière de développement et en particulier, mettre l'ONU mieux à même de traiter des questions de développement et de répondre efficacement aux besoins des pays en développement, dans le domaine du développement, que la réforme doit être entreprise conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies et qu'une condition préalable du renforcement de l'efficacité de l'ONU est un financement stable, prévisible et adéquat de l'Organisation. Ces principes ont été soulignés dans les documents exposant notre position sur les mesures prises et recommandations formulées.

Il est encourageant de noter que les délégations ont pu surmonter leurs divergences de vues et ont négocié vigoureusement avant l'adoption des résolutions sur les mesures adoptées et, aujourd'hui, sur les recommandations. Nous espérons que lorsque ces résolutions seront mises en oeuvre, les préoccupations et avis exprimés, en particulier par les grands groupes tels que le Groupe des 77 et la Chine et les pays non alignés, seront pleinement pris en compte, comme cela a été convenu.

Je voudrais réitérer notre appui à l'initiative de réforme du Secrétaire général et à la modernisation de l'Organisation des Nations Unies sur la base de ses propositions et de celles des autres organes compétents de l'Organisation. De même, je souhaite remercier les membres du Groupe des 77 et la Chine et le Mouvement des pays non alignés du solide appui et de la solidarité qu'ils m'ont exprimés durant les négociations sur la réforme et les autres travaux.

Nous assistons aujourd'hui à l'aboutissement d'une grande entreprise, à savoir une discussion des réformes de l'Organisation des Nations Unies à laquelle nous avons tous pris part. Nous pouvons nous en féliciter, mais il reste encore beaucoup à faire pour concrétiser les propositions et mesures approuvées.

Enfin, mais ce n'est pas là le moins important, je voudrais remercier les facilitateurs — mon collègue et frère l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, et l'Ambassadeur Campbell, de l'Irlande — nos partenaires et les collaborateurs du Secrétaire général dans le processus de réforme, de leur coopération durant les négociations. À nos partenaires, je voudrais souligner

en particulier notre appréciation pour leur compréhension des préoccupations du plus grand groupe des Nations Unies. Je voudrais également remercier mes collaborateurs du bureau du Président du Groupe des 77 de leur travail si difficile.

Alors que nous sommes à la veille des fêtes, je voudrais, Monsieur le Président, vous souhaiter ainsi qu'au Secrétaire général et aux délégations de tous les États Membres de joyeuses fêtes et une nouvelle année prospère et heureuse.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : À l'issue d'efforts intenses et d'un travail ardu durant plus d'un mois, l'Assemblée générale a finalement adopté une résolution sur les recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur la réforme. Monsieur le Président, je souhaite vous remercier ainsi que vos deux facilitateurs, les Représentants permanents du Botswana et de l'Irlande, pour votre travail assidu.

Le fait que l'Assemblée générale ait adopté par consensus cette résolution sur les propositions de réforme du Secrétaire général illustre de nouveau la ferme volonté politique et tout l'engagement des États Membres de mener à bien la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Mais la résolution 52/12 B est loin de constituer le point final du processus de réforme. C'est en fait un point de départ pour les États Membres, qui devront explorer les orientations et les mesures nécessaires à la réforme des Nations Unies.

Je voudrais aujourd'hui saisir cette occasion pour mettre l'accent sur plusieurs points. Tout d'abord, la résolution décide, pour la première fois, de créer le poste de vice-secrétaire général au Secrétariat des Nations Unies. Nous croyons que la création de ce nouveau poste est une mesure de réforme majeure pour la gestion au plus haut niveau du Secrétariat de l'Organisation. La délégation chinoise a participé à la discussion de la question d'une manière sérieuse et responsable. Conformément à la proposition du Secrétaire général, le Vice-Secrétaire général fera partie intégrante du Cabinet du Secrétaire général et assumera les responsabilités qui lui seront déléguées par le Secrétaire général. Le Vice-Secrétaire général ne doit pas s'acquitter des fonctions conférées au Secrétaire général par la Charte des Nations Unies, y compris l'obligation de faire rapport à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité; et il ou elle ne prendra pas de décisions séparément. Il importe beaucoup que la résolution stipule clairement ces points.

Nous espérons que la création d'un tel poste aidera le Secrétaire général à mieux s'acquitter des multiples fonctions et responsabilités qui lui ont été conférés par la Charte. Nous espérons aussi que le Secrétaire général consultera largement les États Membres sur la nomination du vice-secrétaire général et tiendra dûment compte du principe de la représentation

géographique, comme l'a confirmé l'Assemblée générale à maintes reprises.

Deuxièmement, je voudrais me référer à la section J de la résolution relative aux changements à long terme. Le Secrétaire général a indiqué dans son rapport sur les réformes que certaines mesures de réforme ont un caractère fondamental sur lequel il n'existe pas encore de consensus et que certaines propositions ne sont présentées aux États Membres que pour un examen à long terme. Nous estimons que les propositions énumérées dans la section J sont des idées préliminaires du Secrétaire général, qui doivent être examinées par les États Membres, plutôt que le résultat des délibérations de ces derniers. Par conséquent, elles ne représentent pas nécessairement la direction des réformes futures de l'Organisation. Nous espérons qu'avant de présenter son rapport sur ces questions, le Secrétaire général sollicitera pleinement toutes les opinions des nombreux États Membres, et qu'ensuite ces questions seront renvoyées aux organes compétents de l'ONU pour une étude et une discussion sérieuses.

Troisièmement, l'Assemblée générale, à sa présente session, n'a pas eu la possibilité d'avoir une discussion détaillée sur les questions de fond visées dans d'autres parties de la résolution. Comme nous l'avons relevé dans notre déclaration du 12 novembre, nous croyons que les recommandations en question concernent des points qui doivent être discutés et décidés par les États Membres et exigent donc l'examen sérieux et approfondi de tous. Nous espérons que maintenant que la résolution a été adoptée, les divers organes intergouvernementaux concernés seront en mesure de tenir des discussions approfondies sur les aspects pertinents de cette résolution afin que l'on puisse trouver un terrain d'entente sur cette base.

La réforme de l'ONU est un processus continu. D'un point de vue à long terme, il doit se focaliser sur la paix et le développement, qui sont les deux grands thèmes de notre temps. La paix est une condition préalable importante pour la subsistance et le développement, alors que le développement est la base du maintien de la paix et de la stabilité et de la réalisation du progrès humain. Les deux doivent se compléter et on doit leur accorder une importance et une attention égales. La plupart des pays en développement espèrent que la réforme inversera la tendance que manifeste l'ONU à ne pas accorder une attention adéquate au développement et renforcera réellement le rôle de l'ONU dans la promotion du développement et de la coopération. Nous croyons que c'est là l'étalon qui permettra de mesurer le succès des mesures de réforme. En même temps, la réforme doit contribuer à maintenir la diversité au sein de l'ONU. L'ONU est la quintessence de la diversité du monde. Ce n'est qu'en reconnaissant et en respectant la diversité du monde que les différents pays peuvent coexister en paix et aller de l'avant côte à côte, que le principe de l'universalité de l'ONU pourra se manifester au mieux et que l'ONU, l'organisation intergouvernementale la plus importante, conservera sa vitalité et son dyna-

misme et continuera de jouer son rôle irremplaçable au XXIe siècle.

M. Owada (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation japonaise se félicite de l'adoption par consensus de la résolution A/52/L.72/Rev.1 concernant la rénovation de l'Organisation des Nations Unies, qui reflète l'issue de l'examen par l'Assemblée du rapport du Secrétaire général et de ses recommandations. Cette résolution est un jalon important dans le processus de réforme actuellement mené afin de renforcer la capacité et l'efficacité de l'Organisation. Je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation, ainsi qu'aux facilitateurs, l'Ambassadeur Legwaila et l'Ambassadeur Campbell, pour les efforts inlassables que vous avez déployés pour élaborer un texte qui puisse être adopté par consensus.

Ma délégation félicite le Secrétaire général de tout ce qu'il a fait pour présenter un ensemble de réformes qui a été chaleureusement approuvé par l'Assemblée générale.

La réforme proposée par le Secrétaire général vise à renforcer le magistère exercé par le Secrétaire général, à améliorer la coordination entre les organes qui opèrent dans les divers domaines d'activité de l'Organisation, tels que la paix et la sécurité, les affaires économiques et sociales, le développement, les droits de l'homme et les affaires humanitaires, et à assurer une plus grande coopération entre les différents départements et programmes afin de parvenir à une Organisation pleinement intégrée et interactive.

Les recommandations contenues dans la résolution couvrent une vaste gamme de questions, telles que la création du poste de vice-secrétaire général, l'examen du rôle des organes subsidiaires du Conseil économique et social, ainsi que son organisation et ses méthodes de travail, l'intégration accrue de la surveillance des fonds et programmes et une plus grande cohérence et une meilleure coordination des activités humanitaires. Toutes les propositions formulées vont dans ce sens.

L'idée d'économiser pour réinvestir, que le Japon a proposée, se concrétisera finalement avec la création d'un compte de développement dans le budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Le Japon estime qu'il s'agit là d'un des éléments les plus importants des propositions de réforme. Au Japon, nous espérons que le compte de développement sera pleinement opérationnel dès l'année prochaine, après examen des détails de la mise en oeuvre du compte à la reprise de la session au printemps prochain.

Bien que la résolution qui vient d'être adoptée soit importante, elle ne représente qu'une étape du processus général de réforme. L'accord auquel nous sommes parvenus dans la résolution sur les diverses recommandations du Secrétaire général

devra être fidèlement mis en oeuvre. En même temps, il y a également un certain nombre de propositions que les organes compétents de l'ONU et les États Membres doivent examiner en profondeur et rapidement, notamment les propositions concernant des changements à plus long terme, tels que les clauses d'extinction.

Si la proposition présentée par le Secrétaire général porte surtout sur les aspects structurels et organisationnels de la réforme, je voudrais réitérer le point de vue général du Japon, selon lequel l'ONU dans son ensemble doit être réformée d'une manière globale et équilibrée. Par conséquent, un ensemble de réformes doit comprendre des réformes dans le domaine politique, notamment au niveau du Conseil de sécurité; dans le domaine économique, en particulier en ce qui concerne le développement; et dans le domaine financier, en accordant une attention spéciale à des méthodes de financement justes et équitables des activités de l'Organisation.

Le Japon espère que l'adoption de cette résolution permettra de maintenir l'élan qui a été généré jusqu'à présent et, en fait, accélérera la réalisation d'une réforme large et fondamentale de l'Organisation. Ce n'est que si l'ONU est réformée de cette façon qu'elle sera en mesure de répondre aux attentes de la communauté internationale et de relever les nombreux défis du XXIe siècle.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer nos vifs remerciements pour le rôle constructif que vous avez joué afin d'aboutir à un consensus au sujet des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme des Nations Unies. Ces efforts ont abouti aujourd'hui à l'adoption de ce projet de résolution.

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer nos vifs remerciements au Secrétaire général pour son initiative et pour les efforts extraordinaires qu'il a déployés dans des délais relativement brefs en vue de rationaliser l'ONU. J'exprime également nos remerciements aux Ambassadeurs de l'Irlande et du Botswana, qui ont servi en qualité d'Amis du Président, et je rends également hommage à M. Maurice Strong et à son équipe efficace.

La délégation égyptienne souhaite souligner les éléments suivants en ce qui concerne le projet de résolution adopté aujourd'hui. Premièrement, nous nous félicitons de la création du poste de vice-secrétaire général, et nous espérons que la création de ce poste contribuera positivement à l'oeuvre de l'ONU.

Deuxièmement, en ce qui concerne le paragraphe 5 du dispositif, la délégation égyptienne tient à déclarer qu'il est bien entendu pour elle que des efforts ne seront entrepris en vue de

prévenir un conflit qu'en consultation avec l'État concerné et avec son consentement préalable.

Troisièmement, en ce qui concerne le paragraphe 7 du dispositif, qui traite des opérations de maintien de la paix menées au titre du chapitre VI de la Charte, la délégation égyptienne estime que la recommandation du Conseil de sécurité tendant à créer une telle opération de maintien de la paix doit fixer une échéance pour la conclusion d'un accord sur le statut des forces entre le Secrétariat et le gouvernement concerné. À notre avis, il s'agit d'une contribution qui permettra de combler certaines lacunes qui ont existé dans les arrangements élaborés pour certaines opérations de maintien de la paix. Toutefois, la délégation égyptienne estime qu'il ne serait pas approprié d'imposer au sujet du statut des forces un accord type élaboré par une seule partie, à savoir le Secrétariat, même de façon provisoire. Il est entendu pour l'Égypte que le libellé actuel de ce paragraphe veut dire que le consentement du Gouvernement hôte est une condition préalable à l'application provisoire de l'accord type, en attendant la conclusion d'un accord définitif.

En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, il ne faut pas oublier, en particulier ici dans la salle de l'Assemblée générale, que l'Assemblée a le pouvoir d'établir des opérations de maintien de la paix. Et si le Conseil de sécurité établit ces opérations à l'heure actuelle, il se pourra à l'avenir que l'Assemblée générale le fasse, sur la base du précédent établi en 1956, lorsque la Force d'urgence des Nations Unies (FONU) a été établie au Sinaï. L'Égypte invite chacun à ne pas perdre de vue cette réalité.

Pour terminer, qu'il me soit permis de rappeler l'attachement de la délégation égyptienne au processus élargi de réforme qui tend à améliorer la performance de l'Organisation dans tous ses domaines d'activité.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de la façon compétente et éminente dont vous avez conduit nos délibérations importantes sur le rapport du Secrétaire général relatif à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également remercier les Amis du Président, les Représentants permanents du Botswana et de l'Irlande, l'Ambassadeur Joseph Legwaila et l'Ambassadeur John Campbell, de leur inestimable contribution à la conduite de longues et intenses consultations officielles.

À la suite de l'approbation par l'Assemblée, le 12 novembre dernier, des mesures proposées par le Secrétaire général, qui ont été exposées dans son rapport, ma délégation estime qu'il était très important et tout à fait opportun que cet organe se prononce de façon décisive cet après-midi sur les recommandations, sous la forme d'une résolution qui bénéficie du consensus des États Membres. Montrant l'importance

particulière que ma délégation attache à la réforme de l'ONU, nous avons participé activement aux délibérations de l'Assemblée générale sur la question, en particulier au cours des derniers mois. À plusieurs reprises, nous avons exprimé notre appui aux propositions visant à renforcer le rôle, la capacité, l'efficacité et la productivité de l'Organisation, en améliorant ainsi sa capacité de réaliser pleinement son potentiel conformément à la Charte des Nations Unies.

Nous notons que la résolution que nous venons d'adopter par consensus est le résultat de nombreuses heures de débats actifs et de compromis durement gagnés. À notre sens, elle représente la recherche et la réalisation d'un équilibre entre des opinions divergentes. Mais nous reconnaissons également que la résolution comprend certains éléments qui ne sont peut-être pas parfaits. En fait, ma délégation aurait été beaucoup plus satisfaite et plus encouragée si nous avions adopté des mesures plus positives et plus concrètes concernant certaines propositions clefs comme l'Assemblée du millénaire et les clauses d'extinction, sur lesquelles les États Membres se prononceraient ultérieurement après examen plus approfondi.

Dans le même esprit, nous exprimons à nouveau le vif espoir que les mesures et recommandations approuvées par l'Assemblée seront mises en oeuvre dans les plus brefs délais, avec la bénédiction de tous les États Membres, en tenant dûment compte des opinions qu'ils ont exprimées tout au long des consultations. Ma délégation espère aussi que la décision que nous prenons aujourd'hui permettra à la communauté internationale de voir de façon positive le réel attachement de tous les Membres de l'ONU au processus de réforme que le Secrétaire général a annoncé depuis sa prise de fonctions, et qu'elle transmettra un message très clair à la communauté internationale, à savoir que les États Membres sont tous attachés à cette réforme de l'ONU afin que l'Organisation puisse mieux relever les défis du XXI^e siècle.

M. Wolzfeld (Luxembourg) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale qui sont associés à l'Union — à savoir la Bulgarie, l'Estonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et de Chypre, pays associé, ainsi que l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à la présente déclaration.

Aujourd'hui, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 52/12 B par laquelle les États Membres apportent leur réponse aux recommandations contenues dans le programme de réformes de l'Organisation des Nations Unies qui a été présenté par le Secrétaire général le 16 juillet 1997.

Permettez-moi dans ce contexte, Monsieur le Président, de rendre un hommage appuyé à votre persévérance et à votre patience, ainsi qu'à l'engagement dont ont fait preuve les deux

cofacilitateurs, les Représentants permanents Joseph Legwaila du Botswana et John Campbell de l'Irlande, et à l'assistance efficace fournie par l'équipe dirigée par M. Maurice Strong. Votre engagement et votre savoir-faire ont été un facteur déterminant dans le succès d'une négociation qui a été détaillée, parfois difficile, et qui s'est prolongée sur de nombreuses semaines. Nous voudrions vous exprimer publiquement, ainsi qu'aux facilitateurs et à vos collègues, notre gratitude pour le compromis qui a été finalement obtenu.

Les réformes proposées, que le Secrétaire général a qualifiées naguère de «révolution silencieuse», sont ambitieuses; leur objectif est de transformer l'Organisation dans le sens d'une plus grande convergence des objectifs, d'une cohérence plus poussée des efforts et d'une plus grande souplesse, afin de lui permettre de faire face aux exigences d'une réalité internationale toujours plus dynamique et plus complexe et de mieux s'acquitter de ses mandats au service des États Membres.

Le 12 novembre 1997, l'Assemblée générale, en adoptant sa résolution 52/12, a manifesté de façon solennelle qu'elle apportait son appui au message retenu et aux choix effectués par le Secrétaire général, et elle lui a donné mandat de mettre en oeuvre les mesures qui relèvent de son autorité propre.

Aujourd'hui, nous concluons la deuxième phase de notre examen du programme de réformes. La résolution que nous venons d'adopter prend position sur les recommandations faites par le Secrétaire général dans les domaines qui relèvent de la responsabilité des États Membres : outre la décision de créer un poste de vice-secrétaire général, l'Assemblée endosse les recommandations qui lui sont présentées et prend des décisions dans des domaines aussi divers que la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale, les questions économiques et sociales, les affaires humanitaires ou encore la gestion de l'Organisation.

Cela ne signifie cependant pas que notre exercice soit pour autant achevé; dans de nombreux domaines, dont la complexité ou le caractère sensible nécessite un examen plus approfondi, la résolution demande la présentation de propositions spécifiques ou de rapports, ou encore invite d'autres organes à approfondir le sujet.

Il nous faudra donc revenir durant les mois à venir sur nombre de questions abordées dans le rapport du Secrétaire général. La réforme en profondeur de notre Organisation ne résultera pas d'un acte isolé, mais bien d'un processus qui devra se situer au coeur de nos préoccupations et de nos actions tout au long de cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

L'Union européenne, pour sa part, contribuera activement à cet effort, comme elle l'a fait au cours des trois derniers mois.

En effet, le processus de renouvellement et d'adaptation de l'ONU aux réalités nouvelles du XXI^e siècle se situe dans l'intérêt à la fois de notre Organisation et de tous ses Membres. L'Union européenne est convaincue de l'importance pour la communauté internationale d'une Organisation multilatérale à caractère universel qui soit revitalisée et qui accomplisse avec efficacité la mission qui ne cesse d'être la sienne et qui consiste à oeuvrer au service de la paix, du progrès et du développement.

M. Ka (Sénégal) : L'Assemblée générale tient aujourd'hui une séance historique dans le processus que nous avons engagé pour examiner l'enveloppe de réformes soumises à notre appréciation par le Secrétaire général. En abordant en début de session ce dossier hautement prioritaire, nous étions tous conscients de l'ardeur de la tâche et de la dimension des enjeux qui sous-tendaient l'exercice.

Nous étions également surtout convaincus de l'impérieuse nécessité d'engager l'Organisation des Nations Unies, notre outil commun, sur de nouvelles bases aptes à accroître son efficacité et à renforcer son autorité et sa crédibilité pour mieux répondre aux attentes des peuples face aux multiples défis du prochain millénaire. Voilà l'esprit dans lequel ma délégation s'est investie dans les consultations autour de la réforme, tant au sein du groupe des Amis du Président que dans le cadre des séances de la plénière.

C'est pourquoi, dès ma première intervention dans le débat, j'avais proposé un schéma de procédure qui devait nous mener à l'adoption, dans les délais, des instruments juridiques par lesquels l'Assemblée générale avaliserait les propositions de réforme avant la suspension de cette session.

La séance que nous avons consacrée aujourd'hui à l'adoption de ce projet, qui vient compléter harmonieusement la résolution 52/12, adoptée par consensus en novembre dernier, nous conforte dans notre conviction et dans notre foi commune que nous avons tous oeuvré pour ce qu'il est convenu d'appeler «l'esprit de la réforme». Il y a là, de l'avis de ma délégation, un signe encourageant d'une revitalisation mais également un message puissant de soutien en faveur de notre Organisation. Une illustration de l'importance que le reste du monde accorde à notre exercice de réforme ne vient-elle pas du communiqué adopté lors du récent Sommet islamique de Téhéran, où le Secrétaire général a été invité à poursuivre cet important exercice de réforme des Nations Unies?

De toute évidence, la réforme étant un processus, l'étape que nous venons d'achever aujourd'hui n'est pas en elle-même une fin en soi mais bien un jalon important dans une oeuvre de longue haleine dont le parachèvement coïncidera, nous l'espérons, avec le règlement définitif de la crise financière que traverse l'Organisation.

Je voudrais, pour terminer, rendre un hommage appuyé au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le courage, la vision et les efforts qu'il a investis avec son équipe dans son programme de réformes. Je voudrais aussi vous féliciter, Monsieur le Président, pour la compétence, la rigueur, la patience et l'esprit d'ouverture et de synthèse avec lesquels vous avez dirigé nos débats. J'associe à ces félicitations les Ambassadeurs Représentants permanents du Botswana et de l'Irlande qui ont, à vos côtés, accompli un travail remarquable en tant que facilitateurs.

M. Amorim (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Alors que nous nous apprêtons à clore cette session de l'Assemblée générale, nous constatons avec une certaine fierté que nous avons beaucoup progressé pour atteindre l'objectif de réforme de l'Organisation et pour mieux répondre aux aspirations des États Membres. Ce résultat, nous le devons assurément, Monsieur le Président, à votre remarquable talent de diplomate, à votre patience et, non des moindres, à votre proverbial sens de l'humour, qui a contribué à améliorer l'atmosphère de nombreuses séances. Pendant les négociations sur cette résolution, ainsi que lors de la première phase de mise en oeuvre des mesures proposées dans le rapport du Secrétaire général, vous avez largement donné la preuve de votre détermination à encourager le consensus, ce dont nous vous sommes infiniment reconnaissants.

Je souhaite en outre rendre hommage à nos collègues Représentants permanents du Botswana et de l'Irlande, les Ambassadeurs Legwaila et Campbell, pour le rôle éminent qu'ils ont joué en conduisant les consultations officielles qui ont permis d'aboutir à ce résultat, même si je n'ai pu me joindre aux soirées arrosées de whisky irlandais.

Le Brésil souscrit sans réserve aux objectifs de la réforme et salue, à cet égard, les propositions du Secrétaire général, M. Kofi Annan, comme étant le signe d'un élan retrouvé au sein de l'ONU. Nous constatons qu'un nouvel esprit dynamique anime l'Organisation et nous inspire fortement. Nous encourageons le Secrétaire général à procéder avec fermeté pour mettre en oeuvre les mesures qui ont reçu l'aval de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne les recommandations, nous nous félicitons qu'un accord ait pu être trouvé sur certains aspects importants de la réforme, tels que la nomination d'un vice-secrétaire général, les conditions nécessaires pour raffermir le rôle de l'Organisation dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la nécessité d'augmenter les ressources allouées à la coopération pour le développement, le renforcement des activités de l'ONU dans le domaine humanitaire et l'établissement d'un compte pour le développement.

Nous continuerons de nous efforcer de parvenir à un accord sur d'autres aspects importants de la réforme qui ont été renvoyés au dispositif intergouvernemental de l'Organisation

pour un nouvel examen, notamment dans les domaines mentionnés par les résolutions 50/227 et 51/241.

Il est vrai que dans certains cas, nous avons pu aboutir à un consensus lors de l'examen préliminaire des propositions en décidant d'inviter le Secrétaire général à les développer et à les expliquer, tout en prenant en considération les avis exprimés par les États Membres.

À cet égard, et répondant déjà à l'appel fait au paragraphe 26 de la résolution qui vient d'être adoptée, je souhaite dire que nous avons de sérieuses réserves en ce qui concerne la proposition d'une nouvelle notion de la tutelle. Nous ne sommes pas encore convaincus par exemple du fait que, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général,

«Il semble que les États Membres aient décidé de conserver le Conseil de tutelle» (A/51/950, par. 85).

Et nous ne trouvons pas d'arguments solides en faveur de l'idée selon laquelle le Conseil devrait être reconstitué comme une instance chargée d'exercer une tutelle collective en ce qui concerne l'environnement mondial et des éléments du patrimoine commun tels que les océans, l'atmosphère et l'espace extra-atmosphérique.

Nous pensons que la communauté internationale a déjà établi les régimes appropriés et les instances spécifiques pour le renforcement de la coopération internationale en rapport avec l'environnement et ce que l'on appelle les éléments mondiaux communs. Nous ne voyons pas comment la proposition d'une nouvelle notion de tutelle, qui a un sens très précis en droit international et qui a évolué au cours de l'histoire, pourrait ajouter une valeur particulière ou un effet quelconque aux efforts déjà réalisés dans un certain nombre d'organes et de conventions des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que ces préoccupations seront prises en compte par le Secrétaire général lorsqu'il élaborera davantage ses propositions.

Nous partageons pleinement la déclaration de l'Ambassadeur de la Chine sur ce point précis.

Pour terminer, je voudrais assurer une nouvelle fois l'Assemblée générale de la pleine coopération de ma délégation au processus de réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies.

M. De Rojas (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous sommes particulièrement heureux de voir que l'Assemblée générale a finalement adopté cette importante résolution sur un point que nous examinons depuis si longtemps. Comme l'Assemblée générale le sait, ma délégation a dès le

début résolulement appuyé l'essentiel des propositions de réforme du Secrétaire général car non seulement nous les avons considérées comme positives et appropriées mais aussi parce que dans certains cas, il fallait accorder au Secrétaire général le bénéfice du doute ainsi que notre appui en ce moment décisif ainsi que de l'avenir de l'histoire de l'ONU. Comme l'a dit le Secrétaire général, nous avons toujours cru qu'il s'agit de notre réforme et non d'une réforme imposée par un pays ou un secteur spécifique.

S'agissant du texte adopté, nous voulons exprimer ici comment nous entendons l'un des éléments du paragraphe 26. Le quatrième élément mentionné dans ce paragraphe fait allusion à l'idée de créer une commission spéciale au niveau ministériel pour examiner les amendements éventuels à la Charte des Nations Unies et traités dont découlent les mandats des institutions spécialisées. Comme indiqué précédemment, nous saluons cette idée avec le plus vif intérêt, mais estimons que si l'on veut qu'il soit véritablement complet, le mandat de la commission ministérielle doit inclure l'examen des accords établissant les relations entre l'ONU et les institutions financières internationales — les institutions de Bretton Woods — et aussi de la possibilité de créer une relation institutionnelle plus substantielle entre l'ONU et l'Organisation mondiale du commerce. Nous espérons que cela sera pris en considération durant l'élaboration ultérieure des propositions.

Monsieur le Président, nous souhaitons vous féliciter de votre brillante direction lors de l'examen de ce point au cours des trois derniers mois et transmettre, à travers vous, nos sincères félicitations au Secrétaire général et lui souhaiter tout le succès possible dans la mise en oeuvre de ces décisions et mesures.

Mme Wensley (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureuse d'intervenir ce soir non seulement au nom de ma délégation mais aussi au nom des délégations du Canada et de la Nouvelle-Zélande, pour saluer l'adoption de cette importante résolution, «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions».

Cette résolution de consensus illustre l'engagement des États Membres de l'ONU à l'égard du processus continu de réforme et de redynamisation de l'Organisation. C'est là un acquis dont nous pouvons être vraiment fiers. Les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, qui ont travaillé énergiquement et systématiquement durant de nombreuses années pour promouvoir la réforme, pensent que les mesures et propositions adoptées aujourd'hui ainsi que celles soutenues par les États Membres le mois dernier dans la résolution 52/12 renforceront sensiblement l'Organisation. Nous pensons qu'elles permettront une meilleure coordination au sein du système des Nations Unies, une action plus cohérente de l'Organisation sur le terrain, des économies significatives qui

pourront donner lieu à des dividendes du développement et la réorganisation des structures au sein du Secrétariat pour refléter les besoins d'aujourd'hui. Le résultat sera, en bref, que l'ONU pourra fournir des programmes mieux centrés et de meilleure qualité.

Nous encourageons la Cinquième Commission à aborder promptement, à l'avenir, les éléments du programme de réformes du Secrétaire général qui appellent son examen afin qu'ils puissent être financés et mis en oeuvre sans tarder conformément à l'engagement des États Membres consacré dans ces deux résolutions.

Nous ne serions pas aujourd'hui à ce point sans l'initiative et les efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et je suis très heureux qu'il ait pu se joindre à nous. Son rapport, intitulé «Rénover l'Organisation des Nations Unies, un programme de réformes» [A/51/950], a consolidé et fait avancer les efforts de réforme déjà en cours, tels que ceux au sein de groupes de travail de haut niveau. Il a lancé un vaste processus, très nécessaire, de réforme du Secrétariat et donné une impulsion majeure à l'examen au niveau intergouvernemental de mesures et propositions de réforme durant cette session de l'Assemblée générale. De tout cela, et de son engagement et dévouement remarquables à l'égard de l'Organisation, nous lui sommes vivement reconnaissants.

Les délégations du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande souhaitent également vous exprimer leurs vifs remerciements, Monsieur le Président, de même qu'aux représentants permanents du Botswana et de l'Irlande, pour les efforts assidus et patients que vous avez faits pour aboutir à un règlement parfois difficile sur cette résolution entre des États Membres ayant des perspectives très différentes. Nous avons également apprécié l'aide de l'équipe de réforme du Secrétaire général et des autres membres du Secrétariat qui ont répondu aux préoccupations des États Membres sur des points particuliers en fournissant rapidement des documents de travail et en assistant aux réunions officieuses afin de répondre aux nombreuses questions soulevées et fournir les éclaircissements voulus.

Dans sa citation souvent répétée, le Secrétaire général a dit fort à propos que la réforme est un processus continu et non un événement ponctuel, mais il a également souligné l'importance du chemin à parcourir, y compris dans son importante déclaration au début de nos discussions d'aujourd'hui. Nos trois délégations s'engagent à travailler avec lui de façon continue, et avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec les États Membres de l'ONU, pour mettre en oeuvre ces propositions, développer de nouvelles idées et continuer ainsi d'améliorer la capacité de l'ONU de mériter toute la confiance et tout l'appui de la communauté internationale et ainsi de remplir les tâches

pour lesquelles elle a été créée par la Charte, alors que nous sommes à la veille du XXIe siècle.

M. Baali (Algérie) : Ma délégation fait sienne la déclaration faite par le distingué représentant de la Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Cette auguste Assemblée vient d'adopter, par consensus, le projet de résolution A/52/L.72/Rev.1 portant sur le point 157 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, intitulé «Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions». Ainsi, après l'adoption, le 12 novembre dernier, de la résolution 52/12 relevant du même point, aujourd'hui c'est la consécration du lancement du processus de réforme en tant que dynamique visant à permettre à notre Organisation de relever les défis du prochain millénaire.

Je saisis cette occasion solennelle pour vous exprimer, Monsieur le Président, nos sincères remerciements et nos félicitations pour les efforts inlassables que vous avez eu à déployer personnellement afin d'aboutir à cette conclusion consensuelle du si difficile processus de consultations. À cet égard, je ne peux manquer de remercier également, avec une profonde appréciation, les distingués Représentants permanents du Botswana et de l'Irlande, vos deux cofacilitateurs, pour leur méritoire contribution à réunir ce précieux consensus qui permet aujourd'hui de qualifier notre Assemblée pour la postérité d'«Assemblée des réformes».

Le grand mérite revient bien entendu au Secrétaire général de l'Organisation, M. Kofi Annan, initiateur et concepteur de ces mesures et propositions de réformes. Nous saluons donc en lui ce rôle historique et marquant d'impulsion de cet élan vers l'avenir. Je saisis d'ailleurs cette opportunité pour lui manifester notre soutien clair et ferme dans la mise en oeuvre de ces réformes à l'élaboration desquelles les États Membres ont, eux aussi, contribué de manière active et constructive. En raison de l'extrême importance qu'elle attache à ces réformes, l'Algérie s'est pleinement impliquée dans les consultations pour aboutir à ce consensus qui, malgré les imperfections dans la rédaction que comportent les paragraphes 5 et 7 de la résolution adoptée, constitue tout de même un équilibre raisonnable entre les préoccupations des États et celles du Secrétariat.

Ma délégation tient à souligner, en cette occasion, que la mise en oeuvre des réformes ne peut s'inscrire que dans le cadre bien précis des mandats, décisions et résolutions de l'Assemblée générale ainsi que du plan à moyen terme.

La résolution, telle que nous l'avons adoptée, constitue un message fortement positif, tout aussi bien en direction de la communauté internationale que vers le système des Nations Unies en tant que tel. Les États Membres ont, dans l'ensemble, accueilli favorablement les propositions de réformes et les ont

fait leurs, tout en prenant soin de demander chaque fois qu'il s'est avéré nécessaire des informations complémentaires ou bien de les renvoyer, pour étude et exécution, aux organes compétents.

Cette démarche représente indéniablement une grande avancée pour notre Organisation en attendant la mise en oeuvre de réformes profondes au niveau d'autres organes tels que le Conseil de sécurité.

Enfin, ma délégation, tout en se félicitant de cette lancée, tient à faire relever l'importance qu'il y a à assurer un suivi vigilant et rigoureux dans la mise en oeuvre des propositions de réformes pour éviter toute dérive qui serait préjudiciable au fonctionnement efficient et aux équilibres démocratiques propres à notre Organisation.

M. Sharma (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous vous félicitons pour la détermination avec laquelle, assisté par les Représentants permanents du Botswana et de l'Irlande, vous avez mené à bien les discussions sur les propositions de réformes du Secrétaire général. Nous remercions le Secrétaire général d'avoir réagi très positivement aux suggestions et demandes d'éclaircissements qui ont été faites par les États Membres pendant le débat qui a conduit à ce résultat.

Après l'adoption de la résolution, nous serons Membres d'une Organisation réformée et nous pourrions donc, je suppose, nous considérer en quelque sorte comme protestants. Nous ne souhaitons afficher aucune thèse sur les vitrines de l'Assemblée générale, mais nous voulons rappeler les cinq grandes raisons qui ont été avancées au cours de l'année écoulée pour justifier les réformes et pour déterminer où nous en sommes à cet égard.

Le point de départ, ou la première cause, était que l'ONU était poussée à la faillite parce que des contributions importantes n'étaient pas payées et que l'on espérait que si l'ONU coûtait moins cher, les arriérés commenceraient à être versés et qu'ainsi, si grâce à la réforme l'ONU devenait moins chère, elle verrait une partie de l'argent qu'on lui devait. Cet espoir ne s'est pas matérialisé. L'ONU s'est serrée la ceinture, mais le cordon de la bourse des arriérés ne s'est pas délié.

La deuxième raison était que si le système de développement des Nations Unies mettait de l'ordre chez soi, il recevrait davantage de fonds. Les derniers rapports des chefs de secrétariat des organisations du système, y compris le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'«Examen des incidences politiques du changement et des ressources autres que les ressources de base», publié le 20 novembre, montrent que les ressources de base du PNUD ont baissé en 1996 et qu'elles baisseront sans doute davantage encore en 1997. Les ressources autres que de

base ont certes augmenté, mais 62 % de ces fonds proviennent des pays bénéficiaires des programmes du PNUD et non de donateurs. Rien ne permet de croire que la tendance qui est clairement observée au PNUD et dans d'autres organes du système de développement des Nations Unies va s'arrêter ou être inversée grâce aux réformes que nous avons adoptées. Nous n'avons entendu aucun donateur le dire.

Une troisième justification qui a été entendue était que certains des milieux, dans l'opinion publique internationale, étant déçus par les Nations Unies, une adoption rapide d'une résolution sur les décisions apaiserait ces milieux, qui observeraient avec scepticisme ce que ferait la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, l'adoption, ensuite, d'une résolution sur les recommandations devant convertir avec succès les sceptiques. Nous avons adopté la résolution sur les décisions. Si cela a donné lieu à des applaudissements, ils n'ont pas été entendus dans cette salle. La grande majorité de ceux qui sont encore plus éloignés sur la planète n'ont même pas la moindre idée des réformes, qui seraient remarquées si elles avaient un effet notable sur les niveaux de vie.

C'était en fait là la quatrième raison des réformes. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour créer un monde meilleur et pour instaurer, comme le dit la Charte, «de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande». Pour nous, et pour nos collègues du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77, la réforme de l'ONU n'est utile que si elle aide l'Organisation à mieux servir l'ensemble de l'humanité. Toutes les administrations modifient leurs structures de temps en temps, lancent des expériences, réaménagent les postes dans un organigramme. L'épreuve consiste seulement à savoir si ces mutations sont productives. Un service public international doit bénéficier de la même indulgence, mais nous savons tous que cela ne peut pas en soi être une réforme productive, qui sera jugée par ses fruits. Dans quelle attente entrevoyons-nous la récolte?

Une cinquième raison a été avancée ici. Les dividendes pour le développement devaient montrer que la réforme était productive, que la réforme libérerait de l'argent au budget de l'ONU lui-même pour des activités de développement. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a clairement indiqué que l'ONU est maintenant prise entre le Scylla de la contrainte budgétaire et le Charybde des dividendes pour le développement. Il n'y a pas de certitude que les programmes prescrits qui sont d'un intérêt vital pour les pays en développement pourront être en réalité exécutés pleinement dans le cadre d'un plafond arbitraire, qui est encore réduit de 12 millions de dollars consacrés aux dividendes. D'autre part, il n'y a non plus de certitude que les dividendes pourront être maintenues puisque le budget de l'Organisation continue de baisser. S'agissant de cette justification, il serait judicieux de suspendre tout jugement.

Néanmoins, devant cette tribune mondiale suprême et unique en son genre, qui incarne les aspirations collectives de l'humanité tout entière, nous nous engageons avec foi et optimisme, conscients qu'en cette période d'ouvertures, même si nous n'avons pas réussi à consoler tous ceux qui pleuraient, nous avons confiance dans le destin commun des nations qui sont ici unies et déterminées à mener à bien cette entreprise.

Nous espérons que ces réformes donneront davantage de moyens au Secrétaire général, dont nous admirons la sincérité et le dévouement qu'il met à promouvoir les idéaux et les objectifs de l'ONU. Nous avons fait un grand pas en avant. D'autres suivront. Cependant, tout en nous engageant aujourd'hui dans un acte de foi, nous voulons croire que les mesures que nous avons approuvées ensemble ne sont pas des changements de pure forme, qu'elles vont entraîner des améliorations et des gains réels au niveau du fonctionnement de l'ONU et qu'elles permettront de consolider le système de l'Organisation pour faire en sorte que les effets de la réforme aient un impact visible sur les conditions de vie et la prospérité des citoyens des pays qui sont ici représentés. Comme nous l'avons déclaré tout au long de ces débats, telle sera l'aune à laquelle nous jugerons des succès de la réforme.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*interprétation de l'arabe*) : Ma délégation aimerait tout d'abord adresser au Président ses vifs remerciements pour les efforts qu'ils a déployés, ainsi que ses amis, les représentants du Botswana et de l'Irlande, en vue d'élaborer la résolution qui vient d'être adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale. Nous voudrions en outre exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les propositions qu'il a faites en vue de réformer et de rénover l'Organisation des Nations Unies, auxquelles mon pays souscrit sans réserve.

La résolution adoptée cet après-midi reflète en partie nos préoccupations et c'est pourquoi nous nous sommes associés au consensus à ce sujet. Nous aurions néanmoins préféré que le texte de la résolution prenne clairement en compte les positions que nous avons exprimées à l'égard de plusieurs questions, notamment en ce qui concerne la création du poste de vice-secrétaire général, la tenue de consultations élargies avec les États Membres et l'assurance d'une répartition géographique équitable.

Au cours des consultations officieuses, nous avons fait part de nos préoccupations à l'égard du paragraphe 5 du

dispositif, qui invite les États Membres à améliorer la communication au Secrétaire général d'informations de nature à aider l'Organisation à prévenir les conflits et à maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous aimerions de nouveau souligner que toute information présentée en vertu de cette disposition doit être traitée avec prudence et de manière objective pour s'assurer du consentement préalable de l'État intéressé et pour veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de cet État.

Comme le Secrétaire général l'a signalé à juste titre, la réforme de l'ONU est un processus continu. La résolution adoptée aujourd'hui représente un pas dans cette direction. Nous espérons que dans un avenir proche, des réformes sérieuses seront entreprises, notamment au niveau des principaux organes, et plus précisément du Conseil de sécurité, qui devrait être plus représentatif du point de vue de sa composition et plus démocratique au niveau de son processus de prise de décisions. Le Conseil ne saurait être exploité par certaines puissances pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

Enfin, soyez assuré, Monsieur le Président, que mon pays coopérera avec vous et avec tous les États Membres, ainsi qu'avec le Secrétaire général, en vue de rationaliser l'ONU et de faire en sorte que l'Organisation soit plus efficace et plus apte à relever les défis de l'avenir.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur qui souhaitait expliquer son vote.

Je voudrais remercier chacun d'entre vous qui m'avez aidé à élaborer cette décision très importante que nous avons adoptée aujourd'hui par consensus, en dépit des réserves et des déclarations divergentes, lesquelles sont néanmoins, à mon avis, très encourageantes et devraient aider le Secrétaire général à mettre en oeuvre cette décision. Elles nous permettront également de participer activement, dans un climat de transparence parfaite, aux futurs débats sur cette question.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 157 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 55.